



Droit acces pour enter chez moi

Par **kentstar**, le **28/03/2016** à **16:35**

pour que mon voisin ai le droit de construire sa maison, j ai accepte (de signer devant notaire le deplacement de l' acces à mon domocile). Nous devons traverser une cour commune, dont aucun stationnement n ' est autorisé. Hors depuis plusieurs mois, aucune des maisons donnant sur la cour ne sont habitées.Ces copains se permettent de se garer comme ils le veulent et en plus pour plus de conformité pour eux, il se permettent de se garer complètement en travers du chemin me conduisant chez moi ce qui m' oblige à attendre qu'ils veuillent bien sortir, conduisent comme des fous je dont parfois j'ai peur car en plus j' 2 petits chiens auquel ils n'en prennent pas compte.

Que dois je faire pour vivre dans le calme et sérénité sans histoire, car malgré que ce soit des jeunes, je n 'ai pas l' intention de me pourrir la vie à cause d' eux.

Je vous vous remercie par avance pour votre réponse.

Cordialement